

**DOSSIER TYPE
D'ACQUISITION**

**Dossier type de
préqualification pour
l'acquisition de travaux**

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Septembre 2010

Préface

Le présent dossier type de préqualification (DTP) pour l'acquisition de travaux (ainsi que le Guide de l'Utilisateur associé) a été préparé par la Banque Africaine de Développement¹ et s'inspire du Document cadre de préqualification pour la Passation des marchés de travaux, préparé par les Banques multilatérales de développement et Institutions financières internationales (mai 2003).

Le présent DTP reflète la structure et les dispositions du Document cadre de préqualification, sauf lorsque des considérations propres à la Banque Africaine de Développement ont nécessité de le modifier. En particulier, les documents sources ont été remis en ordre et mis à jour afin de refléter la structure et le libellé des versions de 2008 et 2009 des Documents cadres harmonisés, qui ont servi de référence pour l'élaboration des nouveaux documents types d'acquisitions de la Banque.

Le présent DTP doit être utilisé lorsqu'un processus de préqualification précède l'appel d'offres pour la passation des marchés de travaux dans le cadre d'un Appel d'offres international (AOI) pour des projets financés en totalité ou en partie par la Banque ou qui sont soumis aux **Règles et Procédures applicables aux acquisitions de biens et travaux** de la Banque.

Les documents de la Banque en vue de la préqualification ont été répartis en deux volumes séparés :

- Le dossier type de préqualification pour l'acquisition de travaux; et
- Un guide de l'utilisateur relatif à la préqualification.

Toute personne souhaitant faire part de commentaires ou ayant des questions concernant ces documents, ou souhaitant obtenir des informations additionnelles sur les acquisitions dans le cadre de projets financés par la Banque, est invitée à prendre contact avec :

Département des Acquisitions et des Services Fiduciaires (ORPF)

Banque Africaine de Développement (www.afdb.org)

Agence temporaire de relocalisation – Tunis (Tunisie)

13 Avenue du Ghana

BP. 323, 1002 Tunis-Belvédère

Tunisie

Tel.: +216 - 71 102 027

Fax: +216 - 71 831 552

Courriel: procurementpolicy@afdb.org

¹ La « Banque » signifie la Banque africaine de développement, le Fonds africain de développement, le Fonds spécial du Nigéria ainsi que tout fonds administré par la Banque africaine de développement et l'une de ces institutions quelle qu'elle soit ou l'ensemble de celles-ci, le cas échéant.

Département des Acquisitions et des Services Fiduciaires (ORPF)
Banque Africaine de Développement (www.afdb.org)
Siège – Abidjan (Côte d'Ivoire)
5 Avenue Joseph Anoma
01 B.P. 1387, Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel.: +225 - 20 20 44 44
Fax: +225 - 20 21 77 53
Courriel: procurementpolicy@afdb.org

Description sommaire

Le présent Dossier Type de préqualification pour l'acquisition de travaux inclut les procédures de préqualification pour l'acquisition de travaux. Une brève description de ce document figure ci-après. Il inclut la structure et le libellé des nouveaux documents types d'acquisitions de la Banque.

Le DTP il est brièvement décrit ci-après.

Document de préqualification pour la passation des marchés de travaux

PARTIE 1 – PROCÉDURES DE PRÉQUALIFICATION

Section I. Instructions aux candidats (IC)

Cette Section énonce les procédures que les Candidats doivent suivre lorsqu'ils préparent et soumettent leur candidature pour la préqualification. On y trouve aussi des informations sur l'ouverture et l'évaluation des candidatures. **La Section I inclut des dispositions à utiliser sans modifications.**

Section II. Données particulières de la préqualification (DPP)

Cette Section inclut les dispositions qui sont spécifiques à chaque préqualification et complète les informations ou les conditions énoncées à la Section I, Instructions aux Candidats.

Section III. Critères et conditions de préqualification

Cette Section inclut les méthodes, critères et conditions à utiliser pour décider comment les Candidats seront préqualifiés puis invités à soumettre une offre.

Section IV. Formulaire de candidature

Cette Section inclut les formulaires qui constituent la Fiche de soumission de candidature et tous les formulaires requis qui doivent être soumis avec le dossier de candidature.

Section V. Critères d'origine

Cette Section contient les renseignements concernant les critères de provenance.

PARTIE 2 SPÉCIFICATION DES TRAVAUX

Section VI. Étendue des Travaux

Cette Section inclut une description sommaire, le calendrier de réalisation et

d'achèvement, les spécifications techniques et les plans des Travaux qui font l'objet de cette préqualification.

Guide de l'utilisateur du Document de préqualification pour l'acquisition de travaux

Le Guide du Document type de préqualification (fourni dans un volume séparé) inclut des explications et des recommandations détaillées à l'intention des Emprunteurs sur la manière de préparer un Document de préqualification spécifique et d'évaluer les dossiers de candidature. Le Guide ne fait pas partie du Document de préqualification.

DOSSIER DE PREQUALIFICATION

pour l'acquisition de travaux de :

[insérer l'identification des Travaux]

Emis le : [insérer la date]

Avis de préqualification : [insérer la référence]

Maître de l'Ouvrage : [insérer le nom du Maître de l'Ouvrage]

Pays : [insérer le nom]

Préface

Ce Dossier de préqualification pour l'acquisition de travaux a été préparé par *[nom de l'Agence d'Exécution]* et a été élaboré à partir du Document type de préqualification pour l'acquisition de travaux, établi par la Banque Africaine de Développement¹ (BAD) daté de juin 2010.

Ce dossier type reflète la structure et les dispositions du Document cadre de préqualification établi par les Banques multilatérales de développement pour l'acquisition de travaux, sauf lorsque des considérations propres à la Banque Africaine de Développement ont exigé des modifications.

Table des matières

PARTIE 1 - Procédures de préqualification	8
Section I. Instructions aux candidats	9
Section II. Données particulières de la préqualification	23
Section III. Critères et conditions de qualification	26
Section IV. Formulaires de candidature	31
Section V. Critères d'origine	45
PARTIE 2 - Spécification des Travaux.....	49
Section VI. Etendue des Travaux	50

¹ La « Banque » signifie la Banque africaine de développement, le Fonds africain de développement, le Fonds spécial du Nigéria ainsi que tout fonds administré par la Banque africaine de développement et l'une de ces institutions quelle qu'elle soit ou l'ensemble de celles-ci, le cas échéant.

PARTIE 1 - Procédures de préqualification

Section I. Instructions aux candidats

Table des matières

A. Généralités	11
1. Objet du Marché	11
2. Origine des fonds	11
3. Fraude et corruption	11
4. Candidats admis à concourir	13
5. Biens et services connexes répondant aux critères d'origine	15
B. Contenu du Dossier de préqualification	15
6. Sections du Dossier de Préqualification	15
7. Éclaircissements apportés au Dossier de préqualification, visite du site et réunion préparatoire	16
8. Modifications apportées au Dossier de préqualification	16
C. Préparation des dossiers de candidature	16
9. Frais de candidature	16
10. Langue de candidature	17
11. Documents constitutifs du dossier de candidature	17
12. Lettre de Candidature	17
13. Documents établissant l'éligibilité du Candidat	17
14. Documents établissant les qualifications du Candidat	17
15. Signature du dossier de candidature et nombre d'exemplaires	18
D. Dépôt des dossiers de candidature	18
16. Cachetage et Marquage des dossiers de candidature	18
17. Date limite de dépôt des dossiers de candidature	18
18. Dossiers de Candidature hors Délais	19
19. Ouverture des dossiers de candidature	19
E. Procédures d'évaluation des dossiers de Candidature	19
20. Confidentialité	19
21. Clarifications concernant les Offres	19
22. Conformité des dossiers de candidature	19

23. Préférence nationale ou régionale	19
24. Sous-traitants	19
F. Evaluation des Dossiers de Candidature et préqualification des Candidats	20
25. Evaluation des Dossiers de Candidature	20
26. Droit du Maître de l’Ouvrage d’accepter l’une quelconque des candidatures et de rejeter une ou toutes les candidatures	20
27. Pré qualification des Candidats	20
28. Avis de Préqualification	21
29. Avis d’Appel d’Offres	21
30. Modifications des qualifications des Candidats	21

Section I. Instructions aux candidats

A. Généralités

- 1. Objet du Marché**

1.1 Le Maître de l’Ouvrage, tel qu’indiqué dans les Données particulières de préqualification (DPP), émet le présent Dossier de préqualification en vue de la réalisation des travaux spécifiés à la Section VI, Etendue des Travaux. Le nom, le numéro d’identification et le nombre de lots faisant l’objet de l’Appel d’Offres international (AOI) figurent dans les DPP.
- 2. Origine des fonds**

2.1 L’Emprunteur ou le Bénéficiaire (ci-après dénommé « l’Emprunteur »), dont le nom figure dans les DPP, a sollicité ou obtenu un financement (ci-après dénommé « les fonds » de la Banque Africaine de Développement¹ (ci-après dénommée la ”Banque”), en vue de financer le projet décrit dans les DPP. L’Emprunteur a l’intention d’utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent appel à préqualification est lancé.
- 3. Fraude et corruption**

3.1 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu’elle finance, de requérir des Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi que des soumissionnaires, fournisseurs, entrepreneurs et leurs sous-traitants d’observer, lors de la passation et de l’exécution de ces marchés, les normes d’éthique les plus élevées. En vertu de ce principe², la Banque :

 - (a) aux fins d’application de la présente disposition, définit comme suit les termes suivants :
 - (i) *L’acte de corruption* se définit comme le fait d’offrir, de donner, de solliciter ou d’accepter, directement ou indirectement, quelque chose de valeur en vue d’influencer indûment l’action d’une autre personne ou entité,
 - (ii) *La fraude* est un acte ou une omission, y compris une distorsion, qui délibérément ou par imprudence induit en erreur ou cherche à induire en erreur une personne ou une entité afin d’en tirer un avantage financier ou autre, ou de

¹ L’institution financière spécifique sera indiquée dans les DPP.

² Voir les « Règles et Procédures relatives à la Politique de Dénonciation et de Traitement des Grievs de la Banque » et les « Directives relatives à la Prévention et à la Lutte contre la Corruption et la Fraude dans les Opérations du Groupe de la Banque ».

se soustraire à une obligation,

(iii) *La collusion* est une entente entre deux parties ou plus conçue dans un but malhonnête, notamment pour influencer indûment les actions d'autres personnes ou entités,

(iv) *La coercition* consiste à porter atteinte ou à nuire, ou à menacer de porter atteinte ou de nuire directement ou indirectement à une personne ou à ses biens en vue d'influer indûment les actes de ladite personne ;

(b) rejettera la proposition d'attribution du marché si elle établit que le candidat auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives en vue de l'obtention de ce marché ;

(c) annulera la fraction du prêt allouée à un marché si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du prêt s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, à temps et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation ;

(d) sanctionnera tout individu ou entreprise, en l'excluant, soit indéfiniment soit pour une période déterminée, de toute attribution de marchés financés par la Banque, si la Banque établit, à un moment quelconque, que cette entreprise ou l'individu s'est livré, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives au cours du processus de passation de marchés ou d'exécution d'un marché que la Banque finance; et

(e) pourra exiger que le dossier de préqualification et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition demandant aux candidats, fournisseurs, et entrepreneurs, d'autoriser la Banque à examiner les documents et pièces comptables et tout autre document relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché, et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

- 4. Candidats admis à concourir**
- 4.1 Un candidat peut être une personne physique ou morale, une entité publique (sous réserve des dispositions de l'article 4.5 des IC) ou toute combinaison entre elles avec une volonté formelle de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement, consortium ou association (GECA). En cas de groupement, consortium ou association :
- a) sauf spécification contraire dans les DPP, toutes les parties membres sont conjointement et solidairement responsables.
 - a) le GECA désignera un Mandataire avec pouvoir de représenter valablement tous les membres durant la procédure de préqualification, durant l'appel d'offre (dans le cas où le GECA serait préqualifié), et en cas d'attribution du Marché à ce GECA, durant l'exécution du Marché.
- 4.2 Un Candidat, et toutes les parties constituant le Candidat, peuvent avoir la nationalité de tout pays en conformité avec les Règles et Procédures pour l'Acquisition des Biens et Travaux et tel que défini à la Section V, Critères d'origine¹. Un Candidat sera réputé avoir la nationalité d'un pays donné s'il en est ressortissant ou s'il y est constitué en société, fondée et enregistrée dans ce pays, et fonctionnant conformément au Droit de ce pays. Ce même critère s'appliquera à la détermination de la nationalité des sous-traitants et fournisseurs pour toute partie du Marché, y compris les services connexes.
- 4.3 Un Candidat ne peut se trouver en situation de conflit d'intérêt. Tout candidat qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêt sera disqualifié. Un candidat peut être en situation de conflit d'intérêt vis-à-vis d'une ou plusieurs autres parties dans la présente procédure de préqualification :
- a) s'ils ont des partenaires communs en position de les contrôler ou diriger leurs actions ; ou
 - b) s'ils reçoivent ou ont reçu des subventions directement ou indirectement de l'un d'entre eux ; ou
 - c) S'ils ont le même représentant légal pour les besoins de la présente préqualification; ou
 - d) ils ont les uns avec les autres, directement ou par le biais de tiers, une relation qui leur permet d'avoir accès à des informations ou une influence sur la candidature d'un autre Candidat, ou d'influencer les décisions du Maître de

¹ Y compris les critères d'origine applicables aux fournisseurs de biens, travaux et services connexes.

l'Ouvrage au sujet de ce processus de préqualification; ou

- e) s'il participe à plus d'une candidature dans le cadre de cet appel à préqualification. Un candidat qui participe à plusieurs candidatures provoquera la disqualification de toutes les candidatures auxquelles il aura participé. Toutefois, un sous-traitant pourra figurer en tant que sous-traitant dans plusieurs dossiers de candidatures, mais en cette qualité de sous-traitant seulement; ou
 - f) s'il a fourni des services de conseil pour la préparation de la Section VI dans le cadre du présent appel à candidatures; ou
 - g) si le Candidat ou un de ses affiliés a été recruté (ou devrait être recruté) par le Maître de l'Ouvrage ou l'Emprunteur afin de superviser l'exécution du Marché qui résultera, le cas échéant, de la procédure d'appel d'offres faisant suite à la présente préqualification.
- 4.4 Une entreprise faisant l'objet d'une déclaration d'exclusion prononcée par la Banque conformément à l'article 3 des IC, à la date limite de réception des candidatures ou ultérieurement, est disqualifiée.
- 4.5 Les entreprises publiques du pays du Maître de l'Ouvrage sont admises à participer uniquement si elles peuvent établir (i) qu'elles jouissent d'une autonomie juridique et financière, (ii) qu'elles sont gérées selon les règles du droit commercial, et (iii) qu'elles ne sont pas des agences qui dépendent du Maître de l'Ouvrage ou de l'Emprunteur.
- 4.6 Le Candidat ne doit pas être sous le coup d'une sanction relative à une Déclaration de Garantie d'Offre dans le pays du Maître de l'Ouvrage.
- 4.7 Les Candidats doivent fournir toutes pièces que le Maître de l'Ouvrage peut raisonnablement demander établissant à la satisfaction du Maître de l'Ouvrage qu'ils continuent d'être admis à concourir.

- 4.8 Un candidat provenant d'un pays éligible peut être exclue:
- a) si la loi ou la réglementation du pays de l'Emprunteur interdit les relations commerciales avec le pays du candidat; ou
 - b) si, en application d'une décision prise par le Conseil de Sécurité des Nations Unies au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays de l'Emprunteur interdit toute importation de biens en provenance du pays du candidat ou tout paiement aux personnes physiques ou morales dudit pays.

5. Biens et services connexes répondant aux critères d'origine

- 5.1 Toutes les fournitures de biens et tous les services connexes dans le cadre du marché financé par la Banque devront avoir pour pays d'origine un pays répondant aux critères d'origine définis dans les *Règles et Procédures pour l'Acquisition de Biens et Travaux* de la Banque et définis à la Section V, Critères d'origine.

B. Contenu du Dossier de préqualification

6. Sections du Dossier de Préqualification

- 6.1 Le Dossier de préqualification comprend les Parties 1, et 2 qui incluent toutes les Sections dont la liste figure ci-après. Il doit être interprété à la lumière de tout additif éventuellement émis conformément à l'article 8 des IC.

PARTIE 1: Procédures de préqualification

- Section I. Instructions aux candidats (IC)
- Section II. Données particulières de la préqualification (DPP)
- Section III. Critères et conditions de qualification
- Section IV. Formulaire de candidature
- Section V. Critères d'origine

PARTIE 2: Spécification des Travaux

- Section VI. Etendue des Travaux

- 6.2 L’Avis de Préqualification émis par le Maître de l’Ouvrage ne fait pas partie du Dossier de préqualification.
- 6.3 Le Candidat doit obtenir le Dossier de préqualification de la source indiquée par le Maître de l’Ouvrage dans l’avis de préqualification ; sinon, le Maître de l’Ouvrage ne sera pas responsable de l’intégrité du Dossier de préqualification.
- 6.4 Le Candidat doit examiner l’ensemble des instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant dans le Dossier de préqualification. Il lui appartient de fournir tous les renseignements et documents demandés dans le Dossier de préqualification.
- 7. Éclaircissements apportés au Dossier de préqualification, visite du site et réunion préparatoire**
- 7.1 Tout candidat potentiel désirant des éclaircissements sur les documents doit contacter le Maître de l’Ouvrage, par écrit, à l’adresse du Maître de l’Ouvrage indiquée dans les DPP ou soumettre ses requêtes durant la réunion préparatoire éventuellement prévue selon les dispositions de l’article 7.4 des IC. Le Maître de l’Ouvrage répondra par écrit à toute demande d’éclaircissements reçue au plus tard le nombre de jours avant la date limite de remise des candidatures indiqué dans les DPP. Il adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans mention de l’auteur) à tous les candidats éventuels qui auront obtenu le Dossier de préqualification en conformité avec l’article 6.3 des IC. Au cas où le Maître de l’Ouvrage jugerait nécessaire de modifier le Dossier de préqualification suite aux éclaircissements fournis, il le fera conformément à la procédure stipulée aux articles 8 et 17.2 des IC.
- 8. Modifications apportées au Dossier de préqualification**
- 8.1 Le Maître de l’Ouvrage peut, à tout moment, avant la date limite de remise des candidatures, modifier le Dossier de préqualification en publiant un additif.
- 8.2 Tout additif publié sera considéré comme faisant partie intégrante du Dossier de préqualification et sera communiqué par écrit à tous ceux qui ont obtenu le Dossier de préqualification du Maître de l’Ouvrage en conformité avec les dispositions de l’article 6.3 des IC.
- 8.3 Afin de laisser aux candidats éventuels un délai raisonnable pour prendre en compte l’additif dans la préparation de leurs candidatures, le Maître de l’Ouvrage peut, à sa discrétion, reporter la date limite de remise des candidatures conformément à l’article 17.2 des IC.
- C. Préparation des dossiers de candidature**
- 9. Frais de**
- 9.1 Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la

- candidature** présentation de son dossier de candidature, et le Maître de l’Ouvrage n’est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement et l’issue de la procédure de préqualification.
- 10. Langue de candidature** 10.1 La candidature, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant le dossier de candidature, échangés entre le Candidat et le Maître de l’Ouvrage seront rédigés dans la langue indiquée dans les DPP. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Candidat dans le cadre de la candidature peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d’être accompagnés d’une traduction dans la langue indiquée dans les DPP, auquel cas, aux fins d’interprétation du dossier de candidature, la traduction fera foi.
- 11. Documents constitutifs du dossier de candidature** 11.1 Le dossier de candidature comprendra les documents suivants :
- (a) La Lettre de candidature, conformément à l’article 12 des IC ;
 - (b) les pièces justificatives établissant que le Candidat est admis à être pré-qualifié, conformément aux dispositions de l’article 13 des IC ;
 - (c) les pièces justificatives établissant que le Candidat est qualifié conformément aux dispositions de l’article 14 des IC; et
 - (d) tout autre document requis tel que spécifié dans les DPP.
- 12. Lettre de Candidature** 12.1 Le Candidat doit préparer une lettre de candidature à l’aide du formulaire fourni dans la Section IV, Formulaires de candidature. Ce Formulaire doit être complété sans modification de son format.
- 13. Documents établissant l’éligibilité du Candidat** 13.1 Pour établir son éligibilité conformément aux dispositions de l’article 4 des IC, le Candidat doit compléter les déclarations relatives à l’éligibilité dans la lettre de candidature, ainsi que dans les Formulaires ELI (éligibilité) 1.1 et 1.2 qui figurent dans la Section IV, Formulaires de candidature.
- 14. Documents établissant les qualifications du Candidat** 14.1 Pour établir qu’il a les qualifications nécessaires pour exécuter le(s) marché(s) en conformité avec la Section III, Critères et conditions de qualification, le Candidat doit fournir tous les renseignements demandés à la Section IV, Formulaires de candidature.

- 15. Signature du dossier de candidature et nombre d'exemplaires**
- 151 Le Candidat doit préparer un original des documents constituant la candidature tels que décrits dans l'article 11 des IC et mentionner clairement sur l'original « ORIGINAL ». L'original du dossier de candidature doit être dactylographié ou écrit à l'encre indélébile et doit être signé par une personne dûment autorisée à signer au nom du Candidat.
- 15.2 Le Candidat doit soumettre le nombre de copies du dossier de candidature original signé spécifié dans les DPP et les marquer clairement « COPIE ». En cas de différence entre l'original et les copies, l'original fera foi.
- D. Dépôt des dossiers de candidature**
- 16. Cachetage et Marquage des dossiers de candidature**
- 16.1 Le Candidat doit placer l'original et les copies du dossier de candidature dans une enveloppe cachetée qui devra :
- (a) porter le nom et l'adresse du Candidat ;
 - (b) être adressée au Maître de l'Ouvrage, conformément aux dispositions de l'article 17.1 des IC, et
 - (c) porter le nom précis du processus de préqualification concerné, conformément aux dispositions de l'article 1.1 des DPP.
- 16.2 Le Maître de l'Ouvrage ne sera pas responsable si un dossier de candidature qui n'est pas identifié tel que demandé n'a pas été traité comme prévu.
- 17. Date limite de dépôt des dossiers de candidature**
- 17.1 Les candidats peuvent dans tous les cas envoyer leur dossier de candidature par la poste ou le faire délivrer par porteur. Les candidats peuvent remettre leur dossier de candidature par voie électronique, si cette option est prévue dans les DPP, et conformément aux procédures de présentation électronique énoncées dans la DPP. Les dossiers de candidature doivent être reçus par le Maître de l'Ouvrage à l'adresse spécifiée dans les DPP et au plus tard à la date limite spécifiée dans les DPP. Un reçu sera fourni pour tout dossier de candidature remis.
- 17.2 Le Maître de l'Ouvrage peut, à son gré, reporter la date limite de dépôt des dossiers de candidature en modifiant le Dossier de préqualification en application de l'article 8 des IC. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître de l'Ouvrage et des Candidats, précédemment régis par la date limite initiale, seront régis par la nouvelle date limite.

- 18. Dossiers de Candidature hors Délais** 18.1 Un dossier de candidature reçu par le Maître de l’Ouvrage après la date limite de dépôt des candidatures en application de l’article 17 des IC sera traitée comme indiqué dans les DPP.
- 19. Ouverture des dossiers de candidature** 19.1 Les procédures d’ouverture des dossiers de candidature présentés par voie électronique, si cette procédure est prévue dans l’article 17.1, seront indiquées dans les DPP. Le Maître de l’Ouvrage établira un procès-verbal de la séance d’ouverture qui inclura au minimum le nom du Candidat. Un exemplaire du procès-verbal sera distribué à tous les Candidats

E. Procédures d’évaluation des dossiers de Candidature

- 20. Confidentialité** 20.1 Aucune information relative à l’évaluation, des Dossiers de Candidature ne sera divulguée aux candidats ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que les résultats de la préqualification n’aura pas été notifiés à tous les candidats.
- 20.2 Entre la date limite de dépôt des candidatures et la notification des résultats de la préqualification en conformité avec l’article 28 des IC, si un candidat souhaite entrer en contact avec le Maître de l’Ouvrage pour tout motif relatif à la procédure de préqualification, il devra le faire par écrit.
- 21. Clarifications concernant les Offres** 21.1 Pour faciliter l’évaluation des candidatures, le Maître de l’Ouvrage a toute latitude pour demander à un candidat des clarifications sur son dossier de candidature. et ladite demande doit être soumise dans des délais raisonnables. Toute demande d’éclaircissements et tous les éclaircissements doivent être formulés par écrit.
- 21.2 Si le Candidat ne répond pas à une demande de clarification concernant sa candidature avant la date limite fixée par le Maître de l’Ouvrage dans sa demande, sa candidature pourra être rejetée.
- 22. Conformité des dossiers de candidature** 22.1 Le Maître de l’Ouvrage peut rejeter un dossier de candidature qui n’est pas conforme aux spécifications du document de préqualification.
- 23. Préférence nationale ou régionale** 23.1 Sauf disposition contraire spécifiée dans les DPP, une marge de préférence ne pourra pas être accordée aux candidats du pays du Maître de l’Ouvrage ou aux candidats régionaux dans le cadre du processus d’appel d’offres qui suivra la présente préqualification.
- 24. Sous-traitants** 24.1 Les Candidats qui entendent sous-traiter l’un quelconque des travaux majeurs indiqués à la Section VI, Etendue des travaux, doivent préciser dans la Lettre de candidature l’activité ou les parties des travaux qui seront sous-traitées, et identifier les sous-traitants spécialisés proposés dans les Formulaires ELI-1.2 et EXP-4.2(b) (expérience) de la Section IV. Les sous-traitants spécialisés proposés

doivent satisfaire aux conditions de qualification correspondantes indiquées dans la Section III, Critères et conditions de préqualification.

- 24.2 A ce stade, le Maître de l’Ouvrage n’entend pas faire exécuter certaines parties spécifiques des travaux par des sous-traitants sélectionnés à l’avance par le Maître de l’Ouvrage (Sous-traitants désignés), sauf disposition contraire dans les DPP.

F. Evaluation des Dossiers de Candidature et préqualification des Candidats

- 25. Evaluation des Dossiers de Candidature**
- 25.1 Le Maître de l’Ouvrage aura recours à tous les facteurs, méthodes, critères et conditions définis dans la Section III, Critères et conditions de préqualification pour évaluer les qualifications des Candidats. Le recours à d’autres facteurs, méthodes ou critères ne sera pas permis. Le Maître de l’Ouvrage se réserve le droit de ne pas tenir compte d’écarts mineurs dans les critères de qualification s’ils n’affectent pas matériellement la capacité d’un Candidat à exécuter le marché.
- 25.2 Seules les qualifications des sous-traitants qui ont été identifiées dans le dossier de candidature seront prises en compte dans l’évaluation du Candidat. Toutefois, l’expérience générale et les ressources financières des sous-traitants ne peuvent pas être ajoutées à celles du Candidat aux fins de préqualification dudit Candidat.
- 25.3 Dans le cas de marchés multiples, le Maître de l’Ouvrage préqualifiera chaque Candidat pour le nombre maximum de marchés pour lesquels le Candidat satisfait à l’ensemble des spécifications correspondantes à ces marchés, tel que spécifiés dans la Section III, Critères et conditions de qualification.
- 26. Droit du Maître de l’Ouvrage d’accepter l’une quelconque des candidatures et de rejeter une ou toutes les candidatures**
- 26.1 Le Maître de l’Ouvrage se réserve le droit d’accepter ou d’écarter toute candidature, et d’annuler la procédure de préqualification et d’écarter toutes les candidatures, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des candidats.
- 27. Pré qualification des Candidats**
- 27.1 Tous les Candidats dont les dossiers de candidature ont satisfait ou dépassé les critères minima spécifiés, à l’exclusion de tous les autres, seront préqualifiés par le Maître de l’Ouvrage.

- 28. Avis de Préqualification** 28.1 Lorsque le Maître de l’Ouvrage aura terminé l’évaluation des candidatures, il communiquera par écrit à tous les Candidats les noms des candidats qui ont été préqualifiés.
- 29. Avis d’Appel d’Offres** 29.1 Dans les plus brefs délais après la communication des résultats de la préqualification, le Maître de l’Ouvrage lancera un appel d’offres à tous les Candidats qui auront été préqualifiés.
- 29.2 Le Maître de l’Ouvrage pourra demander aux soumissionnaires de présenter une Garantie de soumission ou une Déclaration de garantie d’offre acceptable sous la forme et pour le montant spécifiés dans le document d’appel d’offres, et le soumissionnaire retenu devra fournir une Garantie de bonne exécution telle qu’elle sera spécifiée dans le document d’appel d’offres.
- 30. Modifications des qualifications des Candidats** 30.1 Toute modification dans la structure ou la formation d’un Candidat après qu’il ait été préqualifié conformément aux dispositions de l’article 27 des IC et invité à soumettre une offre devra être approuvée par écrit par le Maître de l’Ouvrage avant la date limite de remise des offres. Ladite approbation sera refusée si, du fait de la modification, le Candidat ne satisfait plus à l’ensemble des critères de qualification précisés dans la Section III, Critères et conditions de préqualification, ou si, de l’avis du Maître de l’Ouvrage, le jeu de la concurrence est sérieusement compromis. Toutes ces modifications devront être soumises au Maître de l’Ouvrage au plus tard 14 jours après la date de l’invitation à soumissionner.

Section II. Données particulières de la préqualification

A. Introduction	
IC 1.1	Numéro de l'avis de préqualification : <i>[insérer la référence de l'avis de préqualification]</i>
IC 1.1	Nom du Maître de l'Ouvrage: <i>[insérer le nom]</i>
IC 1.1	Nom de l'AOI : <i>[insérer la référence]</i> Numéro d'identification de l'AOI : <i>[insérer l'identification]</i> Nombre et numéro d'identification des lots faisant l'objet du présent AOI <i>[insérer le nombre et l'identification des lots, le cas échéant]</i>
IC 2.1	Nom de l'Emprunteur : <i>[insérer le nom]</i>
ITB 2.1	L'institution financière spécifique du Groupe de la Banque est: <i>[insérer BAD, FAD, Fonds Nigérian, etc., selon le cas]</i>
IC 2.1	Nom du Projet : <i>[insérer le nom du Projet]</i>
IC 4.1 (a)	Les personnes physiques ou les sociétés organisées en GECA <i>[insérer « seront » ou « ne seront pas »]</i> conjointement et solidairement responsables.
B. Contenu du Dossier de préqualification	
IC 7.1	Aux fins d'éclaircissements uniquement, l'adresse du Maître de l'Ouvrage est: A l'attention de : <i>[insérer le nom de la personne responsable, le cas échéant]</i>

	<p>Rue : <i>[insérer]</i></p> <p>Étage/ numéro de bureau : <i>[insérer]</i></p> <p>Ville : <i>[insérer]</i></p> <p>Code postal : <i>[insérer]</i></p> <p>Pays : <i>[insérer]</i></p> <p>Numéro de téléphone : <i>[insérer, y compris code pays et ville]</i></p> <p>Numéro de télécopie : <i>[insérer, y compris code pays et ville]</i></p> <p>Adresse électronique : <i>[insérer]</i></p> <p>Les demandes d'éclaircissements doivent être reçues au plus tard <i>[insérer nombre]</i> jours avant la date limite de remise des candidatures.</p>
C. Préparation des dossiers de candidature	
ITB 10.1	La langue du dossier de candidature est: <i>[insérer la langue applicable]</i>
IC 11.1 (d)	Le Candidat devra joindre à son dossier de candidature les autres documents suivants : <i>[Insérer la liste des documents additionnels demandés]</i> _____
IC 15.2	Outre l'original du dossier de candidature, le nombre de copies demandé est de: <i>[insérer le nombre]</i>
D. Dépôt des dossiers de candidature	
IC 17.1	<p>Le candidat <i>[insérer « pourra » ou « ne pourra pas »]</i> remettre son dossier de candidature par voie électronique.</p> <p>Le cas échéant, la procédure de remise des candidatures par voie électronique est la suivante : <i>[insérer une description de la procédure de soumission des candidatures par voie électronique]</i></p>
IC 17.1	<p>Aux fins de dépôt des candidatures, uniquement, l'adresse du Maître de l'Ouvrage est la suivante :</p> <p>A l'attention de : <i>[insérer le nom de la personne responsable, le cas échéant]</i></p> <p>Rue : <i>[insérer]</i></p> <p>Étage/ numéro de bureau : <i>[insérer]</i></p> <p>Ville : <i>[insérer]</i></p> <p>Code postal : <i>[insérer]</i></p>

	<p>Pays : <i>[insérer]</i></p> <p>La date et heure limites de dépôt des candidatures sont les suivantes :</p> <p>Date : <i>[insérer]</i></p> <p>Heure : <i>[insérer]</i></p>
IC 19.1	La procédure d'ouverture des dossiers de candidature par voie électronique est: <i>[insérer la description de la procédure d'ouverture des dossiers de candidature par voie électroniques]</i>
E. Procédures d'évaluation des dossiers de candidature	
IC 23.1	<p>Une marge de préférence nationale ou régionale <i>[insérer « sera » ou « ne sera pas »]</i> accordée lors de la procédure d'appel d'offres résultant de la présente préqualification.</p> <p>Si une marge de préférence est accordée, la méthode pour l'application de la marge sera <i>[insérer la description de la méthode d'application]</i>.</p>
IC 24.2	<p>Le Maître de l'Ouvrage <i>[insérer « a l'intention » ou « n'a pas l'intention »]</i> de faire exécuter certaines parties spécifiques des Travaux par des sous-traitants sélectionnés à l'avance (Sous-traitants désignés). <i>[Si la mention ci-dessus est « a l'intention », donner la liste des parties spécifiques des travaux et des sous-traitants respectifs]</i></p>

Section III. Critères et conditions de qualification

La présente Section énonce tous les critères, méthodes et conditions auxquels le Maître de l’Ouvrage aura recours pour évaluer les. Les renseignements à fournir pour chaque critère d’évaluation ainsi que les définitions des termes correspondants sont identifiés dans les formulaires de candidature respectifs.

Liste des critères

1 Critères de provenance	27
2 Antécédents de défaut d’exécution de marché	28
3 Situation financière	29
4 Expérience	30

Tableaux de Qualification

Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documenta- tion	
No.	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises, consortium ou association (GECA)			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
1 Critères de provenance							
1.1	Eligibilité	Conforme à l'article 4.2 des IC.	Doit satisfaire au critère	GECA existant ou prévu doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaires ELI – 1.1 et 1.2, avec pièces jointes
1.2	Conflit d'intérêts	Pas de conflit d'intérêts selon l'article 4.3 des IC.	Doit satisfaire au critère	GECA existant ou prévu doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Lettre de candidature
1.3	Exclusion par la Banque	Ne pas avoir été exclu par la Banque, tel que décrit dans l'article 4.4 des IC.	Doit satisfaire au critère	GECA existant doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Lettre de candidature
1.4	Entreprise publique	Le candidat doit satisfaire aux conditions de l'article 4.5 des IC.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaires ELI - 1.1 et 1.2, avec pièces jointes
1.5	Exclusion au titre d'une résolution des Nations Unies ou de la législation du pays de l'Emprunteur	Ne pas être exclu en application de loi ou règlement du pays de l'Emprunteur ou d'une décision de mise en œuvre d'une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies en conformité avec l'article 4.8 des IC	Doit satisfaire au critère	GECA existant doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Lettre de candidature

2 Antécédents de défaut d'exécution de marché							
2.1	Antécédents de non-exécution de marché	Pas de défaut d'exécution d'un marché au cours des ___ dernières années <i>[insérer le nombre d'années en toutes lettres et en chiffres]</i> qui précèdent la date limite de dépôt de candidature, confirmé par tous les renseignements relatifs aux litiges ou aux procès complètement réglés. Un litige ou un procès complètement réglé est un litige ou un procès qui a été résolu conformément au mécanisme de règlement des litiges du marché correspondant et pour lequel tous les recours à la disposition du Candidat ont été épuisés	Doit satisfaire au critère seul ou au titre de partie à un GECA passé ou existant.	Sans objet	Doit satisfaire au critère seul ou au titre de partie à un GECA passé ou existant	Sans objet	Formulaire ANT
2.2	Manquement à signer un Marché	Ne pas être sous le coup d'une sanction relative à une Déclaration de Garantie d'Offre en application de l'article 4.6 des IC depuis _____ années	Doit satisfaire au critère seul ou à titre de partie d'un GECA passé ou existant	Sans objet	Doit satisfaire au critère seul ou à titre de partie d'un GECA passé ou existant	Sans objet	Formulaire ANT
2.3	Litiges en instance	Tous les litiges en instance ne doivent pas représenter un total de plus de _____[insérer pourcentage en toutes lettres et en chiffres]_____ pour cent (____%) des actifs nets du candidat ; ils seront considérés comme tranchés à l'encontre du Candidat.	Doit satisfaire au critère seul ou à titre de partie d'un GECA passé ou existant	Sans objet	Doit satisfaire au critère seul ou à titre de partie d'un GECA passé ou existant	Sans objet	Formulaire ANT

3 Situation financière							
3.1	Situation financière	Soumission de bilans vérifiés ou, s'ils ne sont pas requis par la loi du pays du Candidat, autres états financiers acceptables par le Maître de l'Ouvrage pour les <i>[insérer le nombre]</i> dernières années pour démontrer :	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaire FIN - 3.1 avec pièces jointes
		(a) la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa rentabilité prévue à long terme et	(a) Doit satisfaire à la spécification	(a) Sans objet	(a) Doit satisfaire à la spécification	(a) sans objet	
		(b) sa capacité à avoir un fonds de roulement équivalant à <i>[insérer le montant]</i> dollars de s EU	(b) Doit satisfaire à la spécification	(b) Doit satisfaire à la spécification	(b) Doit satisfaire à la spécification	(b) Sans objet	
3.2	Chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction	Avoir un minimum de chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction de__ <i>[insérer montant en équivalent en US\$ en toutes lettres et en chiffres]</i> , qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des <i>[insérer nombre d'années en toutes lettres et en chiffres]</i> dernières années	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Doit satisfaire à __ <i>[insérer pourcentage en toutes lettres et en chiffres]</i> __ pour cent (<i>___%</i>) de la spécification	Doit satisfaire à __ <i>[insérer pourcentage en toutes lettres et en chiffres]</i> __ pour cent (<i>___%</i>) de la spécification	Formulaire FIN - 3.2

4 Expérience							
4.1	Expérience générale de construction	Expérience de marchés de construction à titre d'entrepreneur, de sous-traitant ou d'ensemblier au cours des [insérer nombre d'années en toutes lettres et en chiffres] dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des candidatures.	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire EXP-4.1
4.2	Expérience spécifique de construction	(a) Expérience en marchés de construction à titre d'entrepreneur, de sous-traitant ou d'ensemblier dans au moins [insérer le nombre] marchés au cours des [insérer le nombre] dernières années avec une valeur minimum de [insérer le montant] qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, pour l'essentiel, et qui sont similaires aux Travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section IV, Formulaires de soumission.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Formulaire EXP-4.2 (a)
4.2		b) Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés pendant la période stipulée au paragraphe 4.2 a) ci-dessus, une expérience minimale de construction dans les principales activités suivantes : [insérer liste des activités et rendements escomptés]	Doit satisfaire aux spécifications	Doivent satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification pour une des principales activités dessous (peut être un sous-traitant)	Formulaire EXP-4.2 (b)

Section IV. Formulaires de candidature

Liste des formulaires

<i>Formulaire de Lettre de candidature</i>	32
<i>Formulaires de qualification</i>	34
Fiche de renseignements sur le candidat	34
Fiche de renseignements sur chaque partie d'un GECA	35
Antécédents de marchés non exécutés	36
Situation financière	38
Chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction	39
Expérience générale de construction	40
Expérience spécifique de construction	41
Expérience spécifique de construction (suite)	42
Expérience spécifique de construction dans les principales activités	43
Expérience spécifique de construction dans les activités principales (suite)	44

Formulaire de Lettre de candidature

Lettre de candidature

Date : *[insérer jour, mois, année]*

No. AOI et titre: *[insérer le numéro et le titre]*

A l'attention de : *[insérer le nom complet du Maître de l'Ouvrage]*

Nous, soussignés, sommes candidat à la préqualification pour l'AOI susmentionné et déclarons que :

- a) Nous avons examiné les Documents de préqualification, y compris l'Addendum No.(les Addenda Nos) *[insérer le numéro et la date de publication de chaque Addendum]*, publiés conformément aux dispositions de l'article 8 des IC, et n'exprimons aucune réserve ;
- b) Notre société, y compris tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du Marché, avons la nationalité de pays satisfaisant aux critères d'origine en conformité avec l'article 4.2 des IC;
- c) Notre société, y compris tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du Marché, ne nous trouvons pas en situation de conflit d'intérêt, en conformité avec l'article 4.3 des IC;
- d) Notre société, ses sociétés affiliées ou filiales, y compris tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une partie quelconque du Marché, n'avons pas été déclarées disqualifiées par la Banque, ni ne tombons sous le coup de la mise en exécution d'une déclaration de garantie d'offre, ni d'une exclusion en application de loi ou règlement du pays de l'Emprunteur ou d'une décision de mise en œuvre d'une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies en conformité avec les articles 4.4, 4.6 et 4.8 des IC, respectivement ;
- e) Nous ne sommes pas une entreprise publique/Nous sommes une entreprise publique mais nous satisfaisons aux dispositions de l'article 4.5 des IC¹;
- f) nous, conformément aux dispositions de l'article 24.1 des IC, entendons sous-traiter les principales activités suivantes et les parties suivantes du marché :

[insérer toute activité essentielle identifiée à la Section III-4.2 (b) que le Candidat a l'intention de sous-traiter]

¹ Le Soumissionnaire utilisera l'une des deux options, comme il sied à sa situation.

- g) Les honoraires ou commissions ou avantage en nature ci-après ont été versés ou accordés ou doivent être versés ou accordés en rapport avec la procédure de préqualification, la procédure d'appel d'offres qui y fera suite, ou l'exécution/la signature du Marché¹

Nom du Bénéficiaire	Adresse	Motif	Montant
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

- h) Nous nous engageons à préparer et à présenter notre candidature et notre offre (et, si le marché nous est attribué, à l'exécuter) dans le respect le plus strict des lois contre la fraude et la corruption en vigueur dans le pays du Maître de l'Ouvrage, étant entendu que la liste de ces lois est incluse par le Maître de l'Ouvrage dans le dossier de préqualification relatif audit marché²
- i) Nous acceptons que vous puissiez annuler le processus de préqualification à tout moment et que vous ne soyez pas tenus d'accepter quelque candidature que ce soit ; que vous êtes susceptible de ne pas recevoir ni inviter les candidats préqualifiés à soumettre une offre pour le marché qui fait l'objet de la présente préqualification, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque vis-à-vis des Candidats, conformément aux dispositions de l'article 26 des IC.

Signé *[insérer la (les) signature(s) d'un représentant (des représentants) habilité(s) du Candidat]*

Nom *[insérer le nom complet de la personne qui signe le dossier de candidature]*
 En tant que *[indiquer la qualité de la personne qui signe le dossier de candidature]*

Dûment autorisé à signer cette soumission de candidature pour et au nom de :

Nom légal du Candidat *[indiquer le nom complet du Candidat]*

Adresse *[insérer rue, numéro, ville et pays]*

Le _____ jour de *[mois]* _____, *[année]* _____.

¹ Si aucune somme n'a été versée ou ne doit être versée, porter la mention « néant »

² La Banque acceptera l'insertion d'une telle disposition, à la demande de l'Emprunteur, à condition qu'elle ait pu s'assurer que les arrangements qui régissent ladite disposition la satisfont.

Formulaire de qualification

Fiche de renseignements sur le candidat

Formulaire ELI – 1.1

Date: _____

No. AAO : _____

Nom légal du candidat :

Dans le cas d'un groupement d'entreprises (GECA), nom légal de chaque partie :

Pays où le candidat est constitué en société :

Année à laquelle le candidat a été constitué en société :

Adresse légale du candidat dans le pays où il est constitué en société :

Renseignements sur le représentant autorisé du candidat :

Nom :

Adresse :

Numéro de téléphone/de télécopie :

Adresse électronique :

Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes :

- 1. Dans le cas d'une entité unique, Statuts ou Documents constitutifs de l'entité légale susmentionnée, conformément aux dispositions des Articles 4.1 et 4.2 des IC.
- 2. Dans le cas d'un GECA, lettre d'intention de former un GECA ou de signer un accord de GECA, conformément aux dispositions de l'article 4.1 et 4.2 des IC.
- 3. Dans le cas d'une entreprise publique, documents qui établissent l'autonomie juridique et financière et le respect des règles de droit commercial, conformément aux dispositions de l'article 4.5 des IC.

Fiche de renseignements sur chaque partie d'un GECA**Formulaire ELI – 1.2**

Date: _____

No. AAO: _____

Nom légal du candidat :
Nom légal de la partie du GECA:
Pays de constitution en société de la partie du GECA:
Année de constitution en société de la partie du GECA :
Adresse légale de la partie du GECA dans le pays de constitution en société :
Renseignements sur le représentant autorisé de la partie au GECA : Nom : Adresse : Numéro de téléphone/télécopie : Adresse électronique :
Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes : <input type="checkbox"/> Statuts ou Documents constitutifs de l'entité légale susmentionnée, conformément aux dispositions des Articles 4.1 et 4.2 des IC. <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise publique, documents qui établissent l'autonomie juridique et financière et le respect des règles de droit commercial, conformément aux dispositions de l'article 4.5 des IC.

Antécédents de marchés non exécutés

Formulaire ANT

[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d'un GECA]

Nom légal du candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

ou

Nom légal de la Partie au GECA : *[insérer le nom complet]*

No. AOI et titre : *[numéro et titre de l'AOI]*

Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III, Critères d'évaluation et de qualification

- Il n'y a pas eu de marché non exécutés pendant la période de *[nombre d'années]* ans stipulée à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification, critère 2.1.
- Marché(s) non exécuté(s) pendant la période de *[nombre d'années]* années stipulée à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification, critère 2.1 :

Année	Fraction non exécutée du contrat	Identification du contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en équivalent \$US)
<i>[insérer l'année]</i>	<i>[indiquer le montant et pourcentage]</i>	Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]</i> Nom du Maître de l'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître de l'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Motifs de non-exécution : <i>[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]</i>	

Litiges en instance, en vertu de la Section III, Critères d'évaluation et de qualification

- Pas de litige en instance en vertu de la Section III, Critères d'évaluation et de qualification, critère 2.3.
- Litige(s) en instance en vertu de la Section III, Critères d'évaluation et de qualification, critère 2.3:

Année	Montant de la réclamation en pourcentage de la valeur nette des actifs	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en \$US)
<i>[insérer l'année]</i> _____	<i>[indiquer le pourcentage]</i> _____	Identification du marché : <i>[insérer nom complet et numéro du marché et autres formes d'identification]</i> Nom du Maître de l'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître de l'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Objet du litige : <i>[indiquer les principaux points en litige]</i>	<i>[indiquer le montant]</i> _____
_____	_____	Identification du marché : Nom du Maître de l'Ouvrage : Adresse du Maître de l'Ouvrage : Objet du litige :	_____

Situation financière

Formulaire FIN – 3.1

Nom légal du candidat : _____ Date : _____

Nom légal de la partie au GECA : _____ No. AAO: _____

A compléter par le candidat et, dans le cas d'un GECA, par chaque partie.

Données financières en équivalent US\$	Antécédents pour les _____ (____) dernières années (équivalent milliers d'US\$)				
	Année 1	Année 2	Année ...	Année n	Valeur moyenne
Information du bilan					
Total actif (TA)					
Total passif (TP)					
Patrimoine net (PN)					
Disponibilités (D)					
Engagements (E)					
Information des comptes de résultats					
Recettes totales (RT)					
Bénéfices avant impôts (BAI)					

- On trouvera ci-après les copies des états financiers (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions suivantes :
- a) Ils doivent refléter la situation financière du candidat ou de la Partie au GECA, et non pas celle de la maison mère ou de filiales
 - b) Les états financiers passés doivent être vérifiés par un expert-comptable agréé
 - c) Les états financiers doivent être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées
 - d) Les états financiers doivent correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés)

Chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction

Formulaire FIN – 3.2

Nom légal du candidat : _____ Date: _____
 Nom légal de la partie au GECA : _____ No. AAO: ____

Données sur le chiffre d'affaires annuel (construction uniquement)		
Année	Montant et monnaie	Equivalent US\$
	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____
*Chiffre d'affaires moyen des activités de construction	_____	_____

*Le chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction est calculé en divisant le total des paiements ordonnancés pour les travaux en cours par le nombre d'années spécifié dans la Section III, critère 3.2.

Expérience générale de construction

Formulaire EXP – 4.1

Nom légal du candidat : _____ Date: _____
 Nom légal de la partie au GECA : _____ No. AAO: _____

Mois/ année de départ*	Mois/ année final(e)	Identification du marché	Rôle du candidat
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom du Maître de l’Ouvrage : Adresse :	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom du Maître de l’Ouvrage : Adresse :	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom du Maître de l’Ouvrage : Adresse :	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom du Maître de l’Ouvrage : Adresse :	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom du Maître de l’Ouvrage : Adresse :	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom du Maître de l’Ouvrage : Adresse :	_____

*Inscrire l’année civile en commençant par la plus ancienne.

Expérience spécifique de construction

Formulaire EXP – 4.2 a)

Nom légal du candidat : _____ Date: _____
 Nom légal de la partie au GECA : _____ No. AAO : _____

Numéro de marché similaire : ____	Information		
Identification du marché	_____		
Date d'attribution	_____		
Date d'achèvement	_____		
Rôle dans le marché	<input type="checkbox"/> Entrepreneur	<input type="checkbox"/> Ensembleur	<input type="checkbox"/> Sous-traitant
Montant total du marché	_____		US\$ _____
Dans le cas d'une partie à un GECA ou d'un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché	_____ %	_____	US\$ _____
Nom du Maître de l'Ouvrage :	_____		
Adresse :	_____ _____		
Numéro de téléphone/télécopie :	_____		
Adresse électronique :	_____		

Expérience spécifique de construction (suite)

Formulaire EXP – 4.2 a) (suite)

Nom légal du candidat : _____
 Nom légal de la partie au GECA : _____

No. du marché similaire :	Information
Description de la similitude conformément au critère 4.2 a) de la Section III :	
Montant	_____
Taille physique	_____
Complexité	_____
Méthodes/Technologie	_____
Autres caractéristiques	_____

Expérience spécifique de construction dans les principales activités

Formulaire EXP – 4.2 b)

Nom légal du candidat : _____ Date: _____

Nom légal de la partie au GECA : _____ No. AAO: _____

Nom légal du sous-traitant spécialisé (le cas échéant) (Article 24.1 des IC) : _____

[Tous les sous-traitants de travaux spécialisés doivent remplir ce formulaire conformément à l'article 24.1 de l'IC et du facteur 4.2 de la Section III, Critères et conditions de préqualification.]

1. Travaux spécialisés No I [*Présenter une brève description des travaux et plus particulièrement de leur spécificité*]

	Information		
Identification du marché	_____		
Date d'attribution	_____		
Date d'achèvement	_____		
Rôle dans le marché	<input type="checkbox"/> Entrepreneur	<input type="checkbox"/> Ensemblier	<input type="checkbox"/> Sous-traitant
Montant total du marché	_____		US\$ _____
Dans le cas d'une partie au GECA ou d'un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché	_____ %	_____	US\$ _____
Nom du Maître de l'Ouvrage :	_____		
Adresse :	_____ _____		
Numéro de téléphone/télécopie :	_____ _____		
Adresse électronique :	_____		

Section V. Critères d'origine

Conditions d'origine applicables aux Biens, Travaux et Services pour les acquisitions financées par la Banque

A. Dispositions du Paragraphe 1.6 des Règles et Procédures applicables aux acquisitions de Biens et Travaux de la Banque

1.6 Le Fonds africain de développement (FAD) autorise les entreprises et ressortissants de tous les pays à offrir des biens, travaux et services (autres que des services de consultants) dans le cadre des opérations financées sur les ressources du FAD. Toutefois, le produit de tout prêt, investissement ou autre financement dans le cadre des opérations de la Banque africaine de développement (BAD) et du Fonds spécial du Nigeria (FSN), servira à l'acquisition de biens et des travaux, y compris les services connexes, fournis par des candidats originaires de pays membres éligibles^{1 2}. Toutes conditions de participation à un marché doivent être limitées à celles qui sont essentielles pour assurer que le candidat possède les capacités requises pour exécuter le contrat concerné. Dans le cas des opérations financées à partir des ressources de la BAD et du FSN, les candidats originaires de pays non membres ne sont pas admis, même s'ils proposent lesdits biens, travaux et services connexes (y compris le transport et l'assurance) à partir de pays membres éligibles. Toute dérogation à cette règle ne se fera que conformément aux dispositions des articles 17.1(d) de l'Accord portant création de la Banque africaine de développement, et 4.1 de l'Accord portant création du Fonds spécial du Nigeria.

B. Dispositions de l'Annexe 4 des Règles et Procédures applicables aux acquisitions de Biens et Travaux de la Banque

Généralités

1. Les critères d'éligibilité à la participation à la fourniture de biens, travaux et services connexes dans le cadre de projets et de prêts financés par la BAD et le FSN, découlent des dispositions de l'Accord portant création de la Banque africaine de développement en son Article 17.1(d), et de l'Accord portant création du Fonds Spécial du Nigeria (FSN), en son Article 4.1. Les exigences ci-dessus consacrent deux types de critères d'éligibilité :

1. L'éligibilité du candidat ;
2. L'éligibilité des biens, des travaux et des services connexes.

Éligibilité du candidat

2. L'éligibilité du candidat doit être fonction de sa nationalité, conformément aux Règles ci-après :

¹ Voir Annexe 4 pour des informations complémentaires sur l'éligibilité.

² « Pays membres éligibles » ou « pays membres » signifie : (a) dans le cas de la Banque africaine de développement et du Fonds spécial du Nigeria, les Pays Membres de la Banque africaine de développement.

1. Personne physique : une personne physique est éligible si elle est ressortissante d'un pays membre de la Banque ou d'un État participant du Fonds. Lorsqu'une personne a plus d'une nationalité, elle n'est éligible que si le pays d'origine indiqué sur son offre est membre de la Banque ou d'un État participant du Fonds
2. Personne morale : une personne morale est éligible à condition de satisfaire aux critères suivants :
 1. elle a été constituée dans un pays membre de la Banque ou dans un État participant du FAD ;
 2. elle a la nationalité d'un pays membre de la Banque ou d'un État participant du Fonds, telle que déterminée par la législation du lieu de sa constitution ;
 3. son principal centre d'activités se trouve dans un pays membre de la Banque ou dans un État participant du Fonds.
3. Groupements et associations : un groupement, partenariat ou une association non formé(e) en société n'est éligible que si 60 % au moins des membres (personnes physiques ou morales) sont des particuliers ou des personnes morales éligibles.

Éligibilité des biens, travaux et services connexes

3. Pour être éligibles, les biens à fournir doivent être extraits, cultivés ou produits dans un pays membre dans la forme où ils sont achetés.
4. Pour les marchés de travaux qui peuvent comprendre des travaux de génie civil, de construction d'usines ou des contrats clés en main, l'entrepreneur doit satisfaire aux critères d'éligibilité nationale soit en tant que personne physique, ou comme société, groupements ou association. Le personnel, les équipements et les matériaux nécessaires à l'exécution des travaux doivent provenir de pays membres.
5. Pour les marchés attribués sur la base de coût-assurance-fret (CIF) ou port et assurance payés (CIP), les candidats pourront librement prendre les dispositions nécessaires au transport maritime ou autre, ainsi qu'à l'assurance correspondante, auprès de tout pays membre éligible. D'autre part, lorsque les biens sont acheminés sur la base FOB et que la Banque a accepté de financer à part le transport et l'assurance qui font l'objet d'un contrat séparé, la Banque doit s'assurer que ces services sont fournis par des prestataires éligibles originaires de pays membres.

C. Pays éligibles

PARTIE 2 - Spécification des Travaux

Section VI. Etendue des Travaux

Table des matières

1. Description des Travaux.....	51
2. Calendrier des travaux.....	52
3. Site et autres données	53

1. Description des Travaux

2. Calendrier des travaux

3. Site et autres données
